

ristes ruines d'un pays ravagé par le fer & par le feu.

Comme tous les Palatinats, les Terres & les Districts ne manquèrent pas de se plaindre de ces procédés barbares & injustes, & déposèrent dans les Grands respectifs de leurs Provinces des Manifestes à ce sujet; Nous Maréchaux des Palatinats & des Terres confédérés, réunis & assemblés, renouvelons solennellement par les présentes les mêmes plaintes, & nous ordonnons que ce Manifeste soit publié par tout.

C'est en conséquence que Nous le signons & le faisons sceller du grand Sceau de la Confédération.

Fait au Camp de *Mufynska* le 22. Juin 1769.

Nous faisons suivre cette Pièce remarquable du Manifeste que la Porte a rendu public, & qui renferme les raisons qui l'ont obligée à faire entrer une Armée en *Pologne*. Ce Manifeste, qui est une Déclaration de guerre formelle au Roi de *Pologne*, est donné en traduction dans les termes que voici.

PERSONNE n'ignore que pendant que la Sublime-Porte observoit scrupuleusement les conditions du Traité de Paix & d'Alliance, conclu entre-elle & la Russie en 1152 (ou 1739) cette dernière Puissance, se servant de voyes sourdes, a fait bâtir plusieurs Fortereses le long des frontières de la Porte, afin de parvenir par-là à ses vûes cachées. Cependant la Sublime-Porte, suivant les mouvemens de son caractère doux, observoit toujours d'une manière affectueuse le contenu des sacrées Capitulations, & fit de tems en tems représenter à la Cour de Russie que, si elle s'abstenoit de telles entreprises contraires au Traité d'Alliance, ce seroit non-seulement un moyen sûr d'entretenir la paix entre les Sujets des deux Empires, mais même de la fortifier de plus en plus. Surquoi le Résident de ladite Cour présenta un Mémoire contraire à la situation actuelle des affaires, & tâcha, par ce moyen, d'endormir la Sublime-Porte. Cependant la Sublime-Porte bien loin d'en prendre aucun ombrage & feignant